



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FLYING DISC

Technoparc Poissy - Espace Média
3 rue Gustave Eiffel
78 300 POISSY

T. 09 53 68 14 83
info@ff-flyingdisc.fr
www.ff-flyingdisc.fr

CADRAGE SAISON 2019-2020

INFORMATIONS MÉDICALES

→ Présentation du certificat médical

La validation des licences compétition et loisir reste soumise à un contrôle du certificat médical de non contre-indication (CNCI) à la pratique sportive.

Chaque club, pour chacun de ses licenciés, doit toujours fournir à la FFFD une copie numérisée du certificat médical ou de l'attestation de réponse négative au questionnaire de santé.

Une fois le certificat médical ou l'attestation contrôlés et vérifiés, la licence sera validée et ne fera plus l'objet de vérification pendant la saison.

→ CHANGEMENT : Dépôt des certificats médicaux

Pour respecter les différentes obligations légales en matière de protection des données, **la procédure de transmission et de stockage des certificats et attestations va évoluer cette saison :**

- **STOP** aux documents images (.jpeg, .png, ou autres),
- **STOP** au Google Drive partagé avec votre club.

Mais

- **OUI** aux documents .pdf,
- **OUI** à un nouvel outil de gestion des données médicales de la FFFD.

Il s'agit d'un outil qui facilitera le travail de la Commission Médicale, qui améliorera la gestion et la sécurité des données stockées et qui répondra aux impératifs législatifs.

Pour chaque club, il suffira de charger chaque document au format pdf en passant par le formulaire de dépôt accessible ici : [FORMULAIRE DE DÉPÔT DONNÉE MÉDICALE](#).

Un tutoriel d'utilisation vous sera fourni rapidement et il vous est conseillé d'ajouter cette page web à vos favoris sur votre navigateur ("CTRL + D").

→ **CHANGEMENT : Validité du certificat médical**

Pour renouveler une licence sportive, la durée de validité d'un certificat médical de non contre-indication (CNCI) est de trois années à condition qu'aucune case n'ait été cochée dans le questionnaire médical fourni par le Ministère des Sports.

Avec le nouvel outil, voici les documents qui devront être envoyés avec le formulaire pour valider une licence, selon la situation de votre adhérent :

1- CNCI datant de **moins de 3 ans** à la date de la saisie de la licence dans iClub :
→ **Fournir une attestation**

2- CNCI datant de **plus de 3 ans** à la date de la saisie de la licence dans iClub :
→ **Fournir un nouveau CNCI**

3- Sélection en **Équipe de France** ou **surclassement** (simple ou double) - CNCI datant de **moins de 1 an** à la date de la saisie de la licence dans iClub :
→ **Fournir une attestation**

4- Sélection en **Équipe de France** ou **surclassement** (simple ou double) - CNCI datant de **plus de 1 an** à la date de la saisie de la licence dans iClub :
→ **Fournir un nouveau certificat médical**

5- Nouveau licencié :
→ **Fournir un nouveau CNCI**

→ **IMPORTANT : Changements**

Si votre **certificat médical a été rédigé pendant l'été avant le début de saison**, vous n'aurez **plus besoin de compléter** votre demande **avec une attestation**.

Lors d'un changement de catégorie d'âge, hors surclassement, il n'y a **plus besoin de présenter un nouveau certificat médical** de non contre-indication au sport en compétition ou en loisir.

→ **PRECISIONS**

Les certificats médicaux chargés sur votre Google Drive qui sont encore valides doivent être laissés en dépôt jusqu'à la fin de leur validité.



→ **Modèle de certificat médical**

Des modèles de certificats médicaux vous sont fournis afin d'uniformiser leur présentation et de faciliter leur vérification : **vous êtes invités à utiliser ces modèles par défaut.**

Ces modèles comportent également l'attestation que vos licenciés peuvent remplir afin de se soustraire à l'obligation de présentation d'un nouveau certificat médical.

(Une **version en anglais** est disponible pour l'**accueil de joueurs internationaux aux compétitions** organisées en France par la FFFD et/ou ses clubs et LFD affiliés).

Il est conseillé de **faire remplir la partie "activités sportives" par le médecin si vos licenciés souhaitent faire de l'Ultimate et du Disc Golf** (ou d'autres disciplines) et qu'ils ne demandent pas de surclassement.

→ **IMPORTANT : Mentions obligatoires du certificat de non contre-indication**

Outre les points de contrôle sur le type de pratique (compétition/loisir) ou les catégories d'âge (surclassement) sur chaque certificat médical, celui-ci doit obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Les nom et prénom de la personne à licencier,
- Le nom du Médecin (à renseigner sur iClub),
- Le numéro d'ordre du Médecin (Adeli ou RPPS ; à renseigner sur iClub),
- La date du certificat (à renseigner sur iClub),
- Le nombre de cases cochées (modèles FFFD),
- Le cachet du Médecin.

→ **Problème avec un licencié**

Si **l'un de vos licenciés apparaît en jaune sur iClub** et que vous ne pouvez pas lui prendre de licence ou l'intégrer à un roster, **contactez le Bureau FFFD.**

Les documents concernant la partie médicale disponibles :

- Le questionnaire de santé fourni par le Ministère des Sports : **"cerfa_15699-01"**.
- Le modèle classique pour l'Ultimate, le Disc Golf et les autres activités sportives et l'attestation : **"Modèle Certificat Médical"**.
- Le modèle à destination des futurs licenciés ne résidant pas sur le territoire français : **"Modèle Certificat Médical Résidant Etranger"**.